

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT
DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres:

En exercice : 28
Présents : 21
Votants : 21

Séance du 8 OCTOBRE 2015

Le Bureau Communautaire de Vichy Val d'Allier – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Val d'Allier, en session, sous la présidence de **Monsieur Claude MALHURET, Président**

Présents :

M. Claude MALHURET, Président

Mmes et MM. E. CUISSET - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J. M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL - O. ROYER, Vice-Présidents.

Mmes et MM. J. P. BLANC – C. BOUARD – A. CORNE – C. FAYOLLE – M. GUYOT – G. MAQUIN – G. MARSONI – M. MORGAND – C. PAGLIA, Membres.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. J. S. LALOY - F. AGUILERA - A. G. CROUZIER, Vice-Présidents.

MM. B. AGUIAR – P. BONNET – C. CATARD – J. JOANNET, Membres.

Secrétaire : Mme Carine PAGLIA, Conseillère Communautaire.

N° 1

OBJET :

**CONTRAT
TERRITORIAL
MILIEUX
AQUATIQUES**

**PLAN DE
FINANCEMENT**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

19 OCT. 2015

Publiée ou notifiée le :

19 OCT. 2015

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et ses évolutions récentes du fait de la loi pour la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (dite loi MAPTAM),

Vu les statuts de Vichy Val d'Allier,

Vu le schéma de cohérence territoriale approuvé en juillet 2013 et notamment ses orientations pour un territoire décarboné et un environnement préservé,

.../...

Vu le X^{ème} programme de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne et notamment son volet sur les contrats territoriaux milieux aquatiques

Vu la délibération du 6 novembre 2014 de Vichy Val d'Allier décidant l'engagement de la démarche de contrat territorial milieux aquatiques,

Considérant que l'élaboration de ce contrat implique la réalisation d'un diagnostic territorial afin d'améliorer et de compléter les connaissances sur les masses d'eau pour identifier l'ensemble des actions à mettre en œuvre les protéger, les restaurer et veiller au respect du bon état écologique des masses d'eau définies dans la directive cadre sur l'eau.

Considérant que la réalisation de cette prestation d'étude est estimée à 100 000 € HT, sous réserve des résultats de la mise en concurrence, dont le financement pourrait être réparti comme suit :

Etude CTMA	Agence de l'Eau Loire-Bretagne		FEDER		Vichy Val d'Allier Auto-financement	
	Coût	Taux	Coût	Taux	Coût	Taux
100 000 €	70 000 €	70%	10 000 €	10%	20 000 €	20%

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le plan de financement présenté ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Val d'Allier,
le 8 Octobre 2015.

Les Membres du Bureau présents ont signé au registre.

Le Président

